



PROTOCOLE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION CITE ÉDUCATIVE DE BASTIA

Ce protocole de suivi et d'évaluation précise la gouvernance prévue pour l'évaluation, les objectifs et le public ciblé (tranche d'âge et cotation genrée, cadre scolaire et/ou périscolaire), le calendrier prévisionnel de déploiement des actions, et l'effet-levier prévu, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, voire d'impact. Il constitue une annexe à la présente convention.

1 - Contexte de l'évaluation

Analyse de la période septembre 2021/juillet 2024

Les points de forces :

- une démarche éducative qui prend de l'ampleur sur le territoire bastiais (augmentation constante du nombre d'actions réalisées et du nombre de porteurs mobilisés, forte mobilisation des associations dans la cité éducative).
- une forte implication des co-financeurs dans le financement des actions de la Cité éducative
- une nouvelle méthode de travail entre/avec les acteurs de la réussite éducative intervenant au sein des deux QPV de Bastia.
- des programmes d'actions riches proposant des actions aux thématiques variées (l'environnement, la santé, la parentalité, la culture, ...), conçues et réalisées pour répondre aux besoins de la population.
- des premiers constats révélant des effets positifs ...
 - sur les enfants en termes d'estime de soi et de motivation dans les apprentissages,
 - sur les parents de plus en plus mobilisés,
 - sur les acteurs associatifs et municipaux appréciant le profit d'une meilleure collaboration entre eux et avec l'école.

Les espaces de progrès :

- une volonté constante des acteurs de la Cité éducative d'agir en réponse à des besoins avérés, mais des initiatives encore très influencées par une logique de l'offre et de la demande. Cet écart entre « le dire » et « le faire » crée « un certain déséquilibre.
... entre les bénéficiaires des actions proposées (élèves de 3 à 16 ans très souvent concernés)
... entre les thématiques explorées (culture, citoyenneté et apprentissage très présents)
... entre les temps de vie de l'enfant (le temps scolaire très majoritairement investi)
- une optimisation par la Cité éducative d'un lien entre les acteurs œuvrant au sein des QPV encore perfectible, notamment entre les dispositifs de la Politique de la Ville.
La récente mise en place d'un appel à projets unique (cité éducative, contrat de ville et PRE) est un signe très positif permettant d'espérer à court terme une amélioration de la coordination (et donc de l'impact) des actions conduites en matière de réussite éducative.

Considérant l'analyse des trois années de fonctionnement évoquée dans le préambule de la présente convention, trois axes fondent donc le projet de de la Cité éducative de Bastia pour les trois années à venir (2024 à 2027) :

- Axe 1 : optimiser « le lien » au sein de la Cité éducative de Bastia
 - entre les divers temps de vie de l'enfant/de l'adolescent/du jeune
 - entre les acteurs de la Cité éducative au premier rang desquels figurent les parents,
 - entre les divers domaines fondant une culture commune au sein de la Cité
 - entre les diverses institutions œuvrant au profit des habitants des QPV
- Axe 2 : assurer « l'équilibre » au titre de l'équité et au profit de l'efficacité
 - entre les divers temps de vie concernés par les actions de la Cité
 - entre les acteurs impliqués dans les initiatives engagées
 - entre les domaines « contextualisant » les capacités clés visées (s'engager et partager)
 - entre les publics concernés (non encore scolarisés, scolarisés, moins ou plus du tout scolarisés)
 - entre la stabilité assurée par une action (re)connue et la dynamique suscitée par une action nouvelle
 - entre « le concevoir » (l'ingénierie) et « le faire » (les actions)
 - tout au long du processus de conceptualisation/réalisation du projet « Cité éducative » (recueil/analyse/validation/financement des actions, constitution du programme d'actions, information des acteurs de la Cité éducative, accompagnement des porteurs, évaluation du programme).
- Axe 3 : encourager l'ambition et élargir les perspectives d'avenir
 - en proposant des projets diversifiés (artistiques, culturels, scientifiques, numériques),
 - en améliorant la confiance en soi, la prise de parole en public, et la gestion de projet pour renforcer les compétences des jeunes et les aider à prendre en main leur avenir,
 - en sensibilisant aux opportunités locales : valoriser les atouts du territoire bastiais et les opportunités locales (emploi, formation, culture) pour montrer qu'il est possible de réussir tout en restant ancré dans sa région,
 - en développant des partenariats avec d'autres villes, en France et à l'étranger, pour permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles cultures et d'élargir leur horizon.

Le présent protocole d'évaluation et de suivi définit les modalités permettant de mesurer de quelle manière la cité éducative, tant par ses actions que par sa gouvernance ou son organisation, répond effectivement aux objectifs de travail induits par les axes stratégiques.

Il résulte d'un travail partenarial mené par les copilotes de la cité éducative.

II. Organisation de l'évaluation

Un comité d'évaluation est chargé du pilotage de l'évaluation. Il est composé des membres du comité de pilotage de la cité éducative :

- le Préfet de Haute-Corse
- le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSP)
- le Maire de Bastia
- le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
- le Président de la Collectivité de Corse
- l'Inspecteur d'Académie, Directeur de la Direction Départementale des Services de l'Education nationale de Haute-Corse
- le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse,

Le comité d'évaluation s'appuiera pour cela sur les conclusions de groupes thématiques composés de divers interlocuteurs extérieurs consultés sur des sujets déterminés. Les membres de ces groupes thématiques peuvent être des experts, universitaires, entrepreneurs, élèves, parents d'élèves, enseignants, professionnels associatifs, élus du conseil municipal des enfants, jeunes, habitants des QPV...

Le comité d'évaluation se réunit a minima une fois par an. Il valide les modalités d'évaluation définies dans le présent protocole, assure le suivi de l'évaluation et détermine les suites à donner à l'évaluation.

Des réunions publiques pourront être organisées par la ville de Bastia, afin d'associer les habitants à cette évaluation.

Une évaluation interne « continue » sera engagée grâce aux supports constitués lors de la précédente période de fonctionnement (2021/2024) : programmes d'actions (annuels), notes d'étapes (trimestrielles), fiches évaluatives (annuelles), comptes-rendus financiers (annuels), relevés de décisions du comité technique (mensuels).

Un cahier journal de la Cité, renseigné quotidiennement, permettra désormais de constituer une mémoire de « l'actualité de la Cité au jour le jour ».

La démarche d'évaluation externe initiée en 2023 sera reconduite en 2026.

III. Objet de l'évaluation

- *Objet principal de l'évaluation*

L'évaluation de la cité éducative porte à la fois sur le plan d'actions et sur l'organisation de la cité, c'est-à-dire sur sa gouvernance et sur les partenariats mis en œuvre.

Il s'agit de mesurer la plus-value de la cité éducative :

- sur les liens établis entre les acteurs de la Cité,
- sur l'équilibre et la complémentarité entre les divers temps de vie des jeunes,
- sur les opportunités éducatives offertes aux enfants et à leurs parents
- sur les capacités favorisant l'engagement et le vivre ensemble.

... et de définir ainsi si la cité éducative permet de faire de Bastia un territoire de haute qualité éducative en faveur de l'épanouissement et de la réussite des jeunes.

- *Précision sur le suivi (lien à l'évaluation et spécificités)*

- une évaluation « en continu » (pilotes, comité technique) de l'impact des actions et autres initiatives engagées par la cité éducative (analyse des témoignages sur le site et lors des rencontres de proximité téléphoniques et/ou en présentiel)
- une analyse quantitative et qualitative périodique (comité technique) des actions engagées (bilan de chaque action engagée ; fiche évaluative renseignée par le bénéficiaire d'une prestation initiée par la cité éducative)
- une évaluation / réorientation annuelle du dispositif par le comité de pilotage : analyse des actions et des initiatives engagées durant l'année écoulée, identification des réussites sur lesquelles s'appuyer et des espaces de progrès nécessitant réflexion et engagement, validation des actions et des initiatives à promouvoir pour l'année à venir).

IV. Objectifs et principales questions évaluatives

- *Objectifs stratégiques et priorisations*

Les enjeux auxquels la cité éducative devra répondre :

* améliorer la coordination des actions et des acteurs intervenant en direction des jeunes des QPV : agir ensemble de façon lisible et coordonnée, en partageant une culture commune de la réussite éducative.

* impliquer encore davantage les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents ... du statut de « bénéficiaire » à celui « d'acteur » au sein de la Cité éducative.

* enrichir l'environnement éducatif du jeune en s'appuyant sur les ressources de proximité tout en proposant des opportunités d'ailleurs ... « s'ancrer pour mieux s'ouvrir ».

* développer l'esprit d'entreprendre et le goût pour la coopération

- *Type d'évaluation retenue (critères, évaluation formative/sommative)*

- une évaluation normative à partir d'indicateurs spécifiques aux divers axes priorisés
- une évaluation qualitative fondée sur des avis émis par les divers acteurs de la réussite éducative (promoteurs, partenaires, prestataires, professionnels et usagers -> fiches évaluatives, messages sur site ou par téléphone, interventions lors de réunion)
- une évaluation formative induite par « toute situation de partage » (en comité, en réunion, durant l'action engagée, sur le site, par téléphone)

- *Questions évaluatives priorisées*

- les divers acteurs s'engagent-ils en alliant « compétence individuelle » et « attrait pour le partage et la collaboration » ?
- les temps de vie de l'enfant/jeune » sont-ils exploités équitablement ?
- l'environnement éducatif constitué autour de chaque enfant/jeune s'inscrit-il dans un univers à la fois riche et varié ?
- les diverses actions engagées au profit des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents ont-elles participé à l'amélioration de leur situation personnelle et familiale ?
- les diverses actions initiées par la cité éducative de Bastia favorisent-elles l'autonomisation des enfants-jeunes et facilitent-elles l'exercice de leur métier d'élèves ?
- les diverses actions engagées au profit des jeunes de 16 à 25 ans ont-elles participé à l'amélioration de leur situation sociale et/ou professionnelle ?
- ces diverses actions ont-elles favorisé l'émergence d'un projet scolaire et d'un projet de vie propices à leur épanouissement personnel ?

V. Schéma / protocole d'évaluation

Voir le tableau indicatif joint

(éléments à suivre / évaluer -> questions évaluatives ; méthodes à utiliser ; indicateurs d'évaluation retenus ; outils de collecte)